

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAOU
N°24/2019
Séance du 06 mai 2019

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 10 + 2 pouvoirs

Date de convocation : 02 mai 2019

L'an deux mille dix-neuf et le six du mois de mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Daniel Gilles, Maire.

Présents : Mmes Jocelyne Naigeon, Anne Rossi, Céline Stoll, Mrs, Daniel Gilles, Patrick Chalvet, Francis Dischert, Jean-Michel Larcher, Raphaël Paillot, Marc Perrin, Yves Pervier

Excusées : Mary Desnos (ayant donné pouvoir à Yves Pervier), Elodie Gresse (ayant donné pouvoir à Daniel Gilles), Jacques Garciaz

Secrétaire de séance : Jocelyne Naigeon.

Objet : Motion « nous voulons des coquelicots ».

L'Appel des coquelicots a été lancé à la fin de l'été 2018 par le collectif « Nous voulons des coquelicots ». Ce collectif dresse un constat plus qu'alarmant sur la qualité de l'air, des sols et de la biodiversité dans notre pays: en cause, les pesticides. Près de 650000 personnes ont déjà signé son appel pour l'interdiction de TOUS les pesticides de synthèse, et pas uniquement du plus connu d'entre eux le glyphosate, qui, avant d'être interdit, est déjà remplacé par une nouvelle molécule tout aussi dangereuse !

Depuis le 1er janvier 2017, la loi interdit l'utilisation des produits phytosanitaires chimiques pour l'ensemble des collectivités locales. A Saou, nous n'avons pas attendu cette réglementation pour que les pesticides ne soient plus utilisés dans la commune. En effet, l'arrêt de l'usage des pesticides par les services techniques dans les espaces publics (village, cimetière...) date d'une décision municipale de 2010. Cette décision avait été prise, à la fois dans une logique de santé publique pour nos administrés et pour les personnels communaux utilisant ces produits, mais aussi dans une logique de préservation des ressources naturelles et de la biodiversité urbaine.

Le temps n'est plus à l'étude de savoir si les intrants sont dangereux ou non pour notre santé. Toutes les études – non financées par les lobbies – concluent aux mêmes résultats: ils provoquent cancers, maladies de Parkinson, troubles psychomoteurs chez les enfants, infertilités, malformations à la naissance, etc. Les pesticides polluent également les sols, l'eau et détruisent la biodiversité. Le tiers des oiseaux a disparu en 15 ans, la moitié des papillons en 20 ans; les abeilles et les pollinisateurs meurent par milliards. Les plantes sauvages se font rares. Les insectes sont en voie d'extinction, faisant planer la menace d'un «effondrement catastrophique des écosystèmes naturels».

Parce que les politiques volontaristes des collectivités locales sur ce sujet doivent s'appliquer à l'ensemble des activités économiques, nous souhaitons nous rallier à l'Appel des coquelicots. Les marches citoyennes pour le climat, ainsi que la jeune génération européenne nous montrent, chaque semaine, que cette dernière est préoccupée par l'état de la planète. Nous avons le devoir de mener cette lutte et le combat contre les pesticides en fait partie.

Le conseil municipal du 6 mai 2019 de la Commune de Saoû :

Envoyé en préfecture le 15/05/2019
Reçu en préfecture le 15/05/2019
Affiché le 15/05/2019
ID : 026-212603369-20190506-DEL2019_24-DE

– Soutient l'Appel des coquelicots, demandant l'interdiction au plus vite de tous les pesticides de synthèse.

– Demande au Gouvernement et au Parlement français d'accélérer les mesures d'accompagnement des agriculteurs dans la mutation de leur modèle de production agricole, cela, afin de permettre à la fois une juste rémunération de leur travail et une sortie rapide et effective des pesticides de synthèse.

certifiée conforme
Saoû 06 mai 2019
Le Maire,
Daniel GILLES.



délibération rendue exécutoire
par le Maire compte tenu,
de la publication le mai 2019
.de la réception en Préfecture le mai 2019
Le Maire,
Daniel GILLES